

Offensive en matière de formation (Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers) : Contributions fédérales pour la série de demandes 2024/2025

La loi fédérale sur l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers oblige les cantons, entre autres, à soutenir les établissements de santé de la formation pratique afin d'augmenter la capacité de formation et d'améliorer la qualité de la formation. En outre, les cantons doivent accorder aux futurs infirmiers et infirmières (ES/HES) des subventions de formation pour assurer leur subsistance. La Confédération accorde des contributions fédérales aux cantons à cet effet.

Pour cela, les cantons soumettent des demandes correspondantes. Après un examen approfondi des demandes par l'OFSP, les contributions fédérales ci-dessous ont été approuvées pour la série de demandes 2024/2025. La différence entre les fonds fédéraux disponibles et approuvés, d'un montant de 2'726'735 CHF, ne sera pas supprimée, mais restera à la disposition des cantons pour de futures demandes.

Fonds fédéraux disponibles 2024/2025 : CHF 75'000'000 Contributions fédérales approuvées 2024/2025 : CHF 72'273'265

Contribution fédérale approuvée par canton (contrat) :

Canton	Contributions approuvées
Argovie	CHF 2'669'108
Appenzell Rhodes-Extérieures	CHF 389'800
Appenzell Rhodes-Intérieures	CHF 215'725
Bâle-Campagne	CHF 2'661'000
Bâle-Ville	CHF 2'998'650
Berne	CHF 8'141'875
Fribourg	CHF 2'561'550
Genève	CHF 1'466'676
Glaris	CHF 339'950
Grisons	CHF 1'973'250
Jura	CHF 411'600
Lucerne	CHF 6'519'850
Neuchâtel	CHF 1'297'000
Nidwald	CHF 424'500
Obwald	CHF 372'600
Schaffhouse	CHF 653'625
Schwyz	CHF 1'443'536
Soleure	CHF 3'034'875
Saint-Gall	CHF 3'679'010
Tessin	CHF 4'445'316
Thurgovie	CHF 3'896'097
Uri	CHF 411'150
Vaud	CHF 4'582'000
Valais	CHF 2'410'620
Zoug	CHF 1'231'500
Zurich	CHF 14'042'402
Total	CHF 72'273'265